

DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

SG 87/107

Objet

AFFAIRE MIQUEL C/VILLE
DE ROYAN : DESIGNATION
D'UN AVOCAT (MARCHÉ DU
PARC)
INSTANCE 348/87

DATE DE CONVOCATION

9 NOVEMBRE 1987

DATE D'AFFICHAGE

9 NOVEMBRE 1987

Nombre de conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 26

Nombre de votants 31

POUR :

CONTRE :

ABSTENTION :

UNANIMITE

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL.

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt sept

le Seize Novembre

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. de LIPKOWSKI

27 NOV. 1987

1987
N° 348/87
2-3-1982

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI - TAP - BOUTET - MOST -
DAUZIDOU - BENOIT - Mmes LAFAYE - BUCHET - M. BARBAT - M. BIROLLEAU -
M. CANDAU - Mme CENAC - M. COUNIL - Mmes DE GAYE - DEVIGNE -
FONTAN - GAUDIN - M. LAPERCHE - M. LE GUEUT - M. MARCONI -
M. MONNARD - M. POTENNEC - M. REVOLAT - M. ROUDOT - M. THOMAS
Mme BARRAUD-DUCHERON

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BUSSEREAU par M. BENOIT - M. BERNARD par M. TAP
M. GEOFFROY par M. BARBAT - M. PAPEAU par M. BIROLLEAU
M. RIVES par M. MONNARD

ABSENTS : Mme JEAN - M. LACOTTE

Mme DEVIGNE

a été élu Secrétaire.

Par lettre recommandée en date du 11 Juin 1987, le Tribunal
Administratif de BORDEAUX nous a notifié une ordonnance de soit
communiqué dans une affaire nous opposant à Monsieur Armand MIQUEL.

Celui-ci demande au Tribunal Administratif de BORDEAUX
d'annuler la décision du 23 Janvier 1987 par laquelle le Maire de
ROYAN a annulé la concession du stand extérieur N° 2 du Marché du Parc
dont il était titulaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Monsieur le Rapporteur,
Après en avoir délibéré

DECIDE :

- de désigner Me Etienne RIBETON, 68, rue de la Croix Blanche
33000 BORDEAUX pour défendre les intérêts de la Ville dans l'instance
VILLE/MIQUEL 348/87.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ort signé au Registre, MM. Les Membres présents,
Pour extrait conforme,

Pour le Député-Maire,
Le Maire-Adjoint,



Y. TAP